



# L'accord du participe passé : résumé

## (règles générales)

Le participe passé est une forme de conjugaison du verbe, au mode participe et au temps passé. Il est généralement utilisé dans la formation des temps composés. Par exemple :

*Elle a **lu** un livre passionnant quand elle est **allée** à la bibliothèque.  
Ce livre, **écrit** en 1875, raconte une belle histoire d'amour.*

Pour trouver comment accorder le participe passé dans une phrase, on peut simplement chercher à quelle catégorie il appartient, parmi les trois catégories suivantes :

### **1** Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

C'est le participe passé d'un verbe qui se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* aux temps composés. C'est le cas du participe passé dans l'exemple :

*Elle a **lu** un livre passionnant.*

auxiliaire avoir      participe passé du verbe *lire*

Pour faire l'accord du participe passé employé avec *avoir*, on doit trouver si le verbe concerné a un **complément direct** dans la phrase. Pour ce faire, on peut ajouter l'expression « quelqu'un » ou « quelque chose » après le verbe. Par exemple :

*Elle a **lu** un livre passionnant.*  
Elle a **lu** quelque chose → un livre = complément direct


*Elle a **regardé** le voisin par la fenêtre.*  
Elle a **regardé** quelqu'un → le voisin = complément direct






**1.1** Si le verbe a un complément direct, on doit ensuite vérifier où est placé le complément direct dans la phrase.

**1.1.1** Si le complément direct est placé avant le verbe, on accorde le participe passé en genre et en nombre avec ce complément direct. Par exemple :

  
*La chanson qu'il a écoutée est magnifique.*  
Il a **écouté** quelque chose → la chanson  
« la chanson » est placé avant « a **écoutée** », donc on accorde le participe passé  
« **écouté** » en genre et en nombre avec « la chanson » (féminin singulier)  
→ « écoutée »

**1.1.2** Si le complément direct est placé après le verbe, on ne fait pas d'accord. Le participe passé reste invariable. Par exemple :

  
*Elle a lu des histoires aux enfants.*  
Elle a **lu** quelque chose → des histoires  
« des histoires » est placé après « a **lu** » donc il n'y a pas d'accord du participe passé.

**1.2** Enfin, si le verbe n'a pas de complément direct, on ne fait pas d'accord et le participe passé reste invariable. Par exemple :

*Tu as parlé à la présidente.*  
Tu as **parlé** quelqu'un ? Tu as **parlé** quelque chose ? NON donc le verbe « as **parlé** »  
n'a pas de complément direct. « **parlé** » reste invariable.





## 2 Le participe passé employé avec l'auxiliaire être

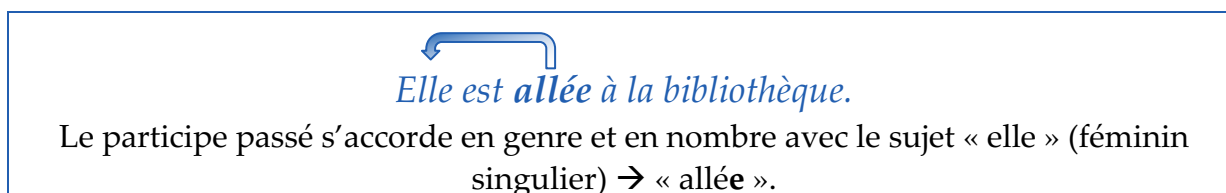
C'est le participe passé d'un verbe qui se conjugue avec l'auxiliaire *être* aux temps composés. C'est le cas du participe passé dans l'exemple :



Pour faire l'accord du participe passé employé avec *être*, on doit d'abord vérifier si le verbe concerné est un **verbe pronominal**. Les verbes pronominaux se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *être*. Pour les reconnaître, il suffit de remarquer la présence d'un pronom réfléchi avant l'auxiliaire (me, te, se, nous, vous ou leur version élidée avec une apostrophe m', t', s'). Par exemple :

<i>Elle est allée à la bibliothèque et elle s'est assise à la table.</i>
Le premier participe passé « <b>allée</b> » n'appartient pas à un verbe pronominal parce qu'il n'y a pas de pronom réfléchi avant l'auxiliaire « est ».
Le deuxième participe passé « <b>assise</b> » appartient à un verbe pronominal parce qu'il y a un pronom réfléchi (s') avant l'auxiliaire « est ».

**2.1** Si le verbe n'est pas un verbe pronominal, on doit accorder le participe passé en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Par exemple :



**2.2** Si le verbe est un verbe pronominal, on doit trouver à quelle catégorie de verbe pronominal il appartient. Les verbes pronominaux peuvent être **essentiellement pronominaux**, c'est-à-dire qu'ils sont toujours pronominaux, ou **occasionnellement pronominaux**, c'est-à-dire qu'ils existent aussi à la forme non pronominale. Par exemple :





*Elle s'est souvenue de son rendez-vous et elle s'est lavée en vitesse.*

Le premier verbe est « se souvenir ». C'est un verbe **essentiellement** pronominal parce qu'il n'existe pas autrement qu'à la forme pronominale. On ne peut pas dire « Je souviens » ou encore « j'ai souvenu » avec l'auxiliaire avoir.

Le deuxième verbe est « se laver ». C'est un verbe **occasionnellement** pronominal parce qu'il existe aussi sans pronoms réfléchis. On peut dire « Je lave » ou encore « J'ai lavé la vaisselle » avec l'auxiliaire avoir.

**2.2.1** Si le verbe est **essentiellement** pronominal, on doit accorder le participe passé en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Par exemple :

*Elle s'est souvenue de son rendez-vous.*

« Se souvenir » est un verbe essentiellement pronominal. Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet « elle » (féminin singulier) → « souvenue ».

**2.2.2** Si le verbe est **occasionnellement** pronominal, on doit accorder le participe passé avec le complément direct du verbe, seulement si ce complément est placé avant le verbe. Par exemple :

*Elle s'est lavée.*      *Elle s'est lavé les mains.*

« Se laver » est un verbe occasionnellement pronominal. Le participe passé « lavé » s'accorde en genre et en nombre avec le complément direct lorsqu'il est placé avant le verbe. Pour le trouver, je dois transformer le verbe pour retrouver la forme non pronominale, avec l'auxiliaire avoir :

Elle a lavé quelqu'un → elle-même (s'). « s' » joue ici le rôle du complément direct placé avant le verbe. Comme il est féminin singulier pour « elle », on accorde le participe passé de la même façon → « lavée ».

Elle a lavé quelque chose → les mains. « les mains » est le complément direct, mais il est placé après le verbe. Dans ce cas, le participe passé ne s'accorde pas et reste invariable → « lavé ».





### 3 Le participe passé employé sans auxiliaire

C'est le participe passé d'un verbe qui joue plutôt le rôle d'un adjectif dans la phrase.

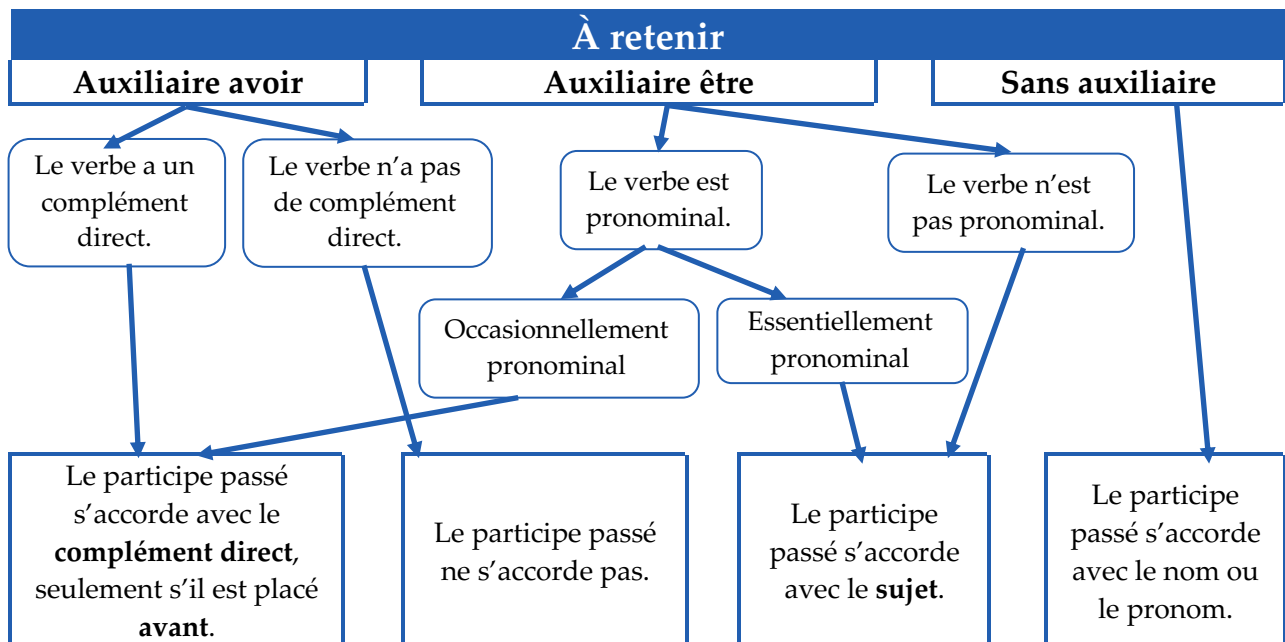
C'est le cas du participe passé dans l'exemple :

*Ce livre, écrit en 1875, raconte une belle histoire d'amour.*

« écrit » est le participe passé du verbe écrire. Il n'est pas employé avec l'auxiliaire avoir, comme c'est normalement le cas pour le verbe écrire. Il est donc employé sans auxiliaire.

Dans ce cas, on doit accorder le participe passé en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte, comme on le ferait pour un adjectif. Par exemple :

*Ce livre, écrit en 1875, raconte une belle histoire d'amour.*  
Le participe passé « écrit » s'accorde avec le nom « livre » (masculin singulier).



#### Références :

- Boivin, M.-C. et Pinsonneault, R. (2008). *La grammaire moderne : description et éléments pour sa didactique*, Groupe Beauchemin (Chenelière éducation).
- Bonenfant, C. (2008). *Boite à outils : nouvelle grammaire* (3<sup>e</sup> édition), Modulo (Odyssee).
- Cordeau, K. et al. (2010) *Guide pour réussir le TECFÉE (notions théoriques)*, ERPI Éducation.
- De Villers, Marie-Éva. (2016) *Multidictionnaire de la langue française*, Québec Amérique.

